COM(2023) 28 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 04 juillet 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 04 juillet 2023

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de décision dèxécution du conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de lévaluation de 2022 de làpplication, par le Danemark, de làcquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes